

**Programme de travail de la CLE**

2018-2020

Adopté par la CLE du 7 juin 2018

**Garantir la bonne mise en œuvre du SAGE**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectif | Actions | Description | Partenaires | Références au SAGE |
| **Veiller** à la bonne prise en compte du SAGE notamment dans les dossiers de déclaration et d’autorisation au titre de la loi sur l’eau et des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement, et de Déclaration d’Utilité Publique pour les captages d’eau potable | **Emettre un avis** sur les dossiers d’autorisation  **Suivre la prise en compte** de ces avis | Pour chaque dossier :   * rédaction d’une note de synthèse * recueil des avis de la CLE/du Bureau ; si besoin, audition du maître d’ouvrage * information des services instructeurs et des maîtres d’ouvrage, rédaction du compte rendu   Renseignement auprès des services de l'Etat instructeurs pour connaître l'avis définitif rendu sur les dossiers soumis à la CLE  Présentation annuelle à la CLE des dossiers reçus, des avis émis et du suivi de leur prise en compte | Services instructeurs de l’Etat (DDT, DREAL, ARS) | Enjeu D : mettre en œuvre le SAGE |
| **Evaluer** la mise en œuvre du SAGE au regard des enjeux sur les ressources en eau | **Etablir** un tableau de bord du SAGE (outil de pilotage de la CLE lui permettant de définir ses priorités) | Sélection des indicateurs et définition des méthodes de calcul, organisation des indicateurs sous forme de tableau de bord  Recueil des données auprès des différents organismes et calcul des indicateurs pour 2017 (année d’approbation du SAGE, état de référence) | Région, Départements, Agence de l’eau, Services de l’Etat, Chambres consulaires, Fédérations de pêche, etc | Enjeu D : mettre en œuvre le SAGE |

**Atteindre les objectifs du SAGE**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectif | Action | Description | Partenaires | Références au SAGE | |
| **Résorber** les principaux dysfonctionnements (hydro-morphologie des cours d’eau, assainissement, pollutions industrielles y compris sites pollués) afin d’atteindre le bon état des ressources en eau | **Définir** avec les maîtres d’ouvrage, des objectifs partagés réalisables financièrement et dans les délais fixés pour chaque domaine (assainissement des collectivités, assainissement industriel, restauration des milieux aquatiques)  **Faciliter** la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans les PAOT | Assainissement des collectivités : définition des secteurs prioritaires pour la mise en place des zonages d’assainissement, gestion des rejets industriels identifiés, information des collectivités sur la gestion des eaux pluviales et accompagnement pour la mise en place de techniques alternatives  Plateforme de Carling : définition d’actions prioritaires pour améliorer le fonctionnement de la station d’épuration et recherche d’un compromis pour la redynamisation économique du site  Restauration des milieux aquatiques : identification des secteurs à restaurer en priorité (notamment pour le Merle) et pour lesquels un maître d’ouvrage est identifié  Information, sensibilisation des maîtres d’ouvrage concernés. Accompagnement pour la mise en place des projets | Collectivités, industriels, CCI, Services de l’Etat, Agence de l’eau | Enjeu A : préserver et restaurer les milieux naturels  Enjeu B : améliorer la qualité des ressources en eau | |
| **Veiller et participer** à la cohérence des différentes démarches sur un territoire | **Accompagner** la prise en compte du SAGE dans le cadre des différents projets portés par les acteurs locaux | Rencontre des porteurs de projet et rappel des objectifs du SAGE. Participation aux comités de pilotage des programmes de restauration des cours d’eau, du renaturation, etc.  Valorisation de ces projets auprès de la CLE | Collectivités | Enjeu D : mettre en œuvre le SAGE | |
| **Veiller** à la cohérence entre aménagement du territoire et préservation des ressources en eau | **Accompagner** la prise en compte du SAGE dans les documents d’urbanisme (montrer en quoi les SCOT notamment concourent à la mise en œuvre du SAGE) | Rencontre des Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et des collectivités ayant des projets d’aménagement du territoire, rappel des objectifs du SAGE, en particulier :   * protection des zones humides * préservation des zones inondables, zones de remontée de nappe * accès aux cours d’eau, maintien des zones tampons * gestion des eaux pluviales   Accompagnement des collectivités pour la mise en valeur des cours d’eau et des milieux annexes dans les projets d’aménagement du territoire (notamment via une politique de reconquête des friches) | Collectivités, SCOT | Enjeu A : préserver et restaurer les milieux naturels |

**Anticiper les évolutions du territoire**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectif | Actions | Description | Partenaires | Références au SAGE |
| **Associer** la CLEaux différents groupes de concertation ou de travail en lien avec l’après mines | **Veiller** à la bonne information des membres de la CLE et à leur identification en tant que tels dans les différentes instances de concertation | Participation de la CLE au comité de pilotage des études en cours sous maîtrise d’ouvrage des services de l’Etat  Invitation de la CLE aux différentes instances de concertation | Services de l’Etat | Enjeu C : appréhender la remontée de nappe  Enjeu D : mettre en œuvre le SAGE |
| **Connaître et anticiper** l’évolution de la remontée de la nappe | **Appréhender** la remontée de la nappe en fonction des prélèvements et estimer les zones potentiellement vulnérables | Association de la CLE au comité de pilotage des études en cours, diffusion des résultats aux membres de la CLE  Collecte des données relatives aux prélèvements dans la nappe et estimation de leur évolution | DREAL, collectivités, industriels | Enjeu C : appréhender la remontée de nappe |
| **Faire** de la CLE un « Parlement » local de l’eau | **Organiser** des débats au sein de la CLE, partager les informations, engager des réflexions prospectives | Information mutuelle des membres de la CLE de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire dans chaque secteur  Echange d’information, partage de retours d’expériences avec les collectivités, y compris allemandes du Bassin Houiller ou d’autres bassins miniers |  | Enjeu D : mettre en œuvre le SAGE |

**Faciliter la mise en œuvre du SAGE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Objectif | Action | Description | Références au SAGE |
| **Rendre visible** l’action de la CLE et la bonne mise en œuvre du SAGE | **Elaborer** un plan de communication du SAGE Bassin Houiller **et le mettre en œuvre** | Définir les cibles de la communication du SAGE et formuler les messages adaptés, sélectionner les outils de communication les plus pertinents  Soumettre à l’approbation de la CLE le plan de communication  Solliciter la Région Grand Est et l’Agence de l’eau respectivement pour la maîtrise d’ouvrage et le financement de ce plan de communication. | Enjeu D : mettre en œuvre le SAGE |
| **Montrer** la mise en œuvre concrète d’actions participant à l’atteinte des objectifs du SAGE | **Identifier** des opérations concrètes participant à la mise en œuvre du SAGE  **Mettre** en réseau les acteurs pour décupler l’action de la CLE | Proposer à la CLE la mise en place du Label SAGE  Valoriser auprès de la CLE et des différents acteurs les actions réalisées sur le territoire du SAGE (visite de terrain, site internet, présentation à la CLE, etc)  Rencontrer des maîtres d’ouvrage locaux dans le cadre de réunions d’information techniques (retours d’expérience, veille juridique, actualités du SAGE, etc). | Enjeu D : mettre en œuvre le SAGE |